

Garde champêtre



Synthèse de l'offre

Employeur :	LUNERAY Place rene coty 76810Luneray
Grade :	Garde-champêtre chef
Référence :	O076210300262197
Date de dépôt de l'offre :	30/03/2021
Type d'emploi :	Emploi permanent - création d'emploi
Temps de travail :	Complet
Durée :	35h00
Nombre de postes :	1
Poste à pourvoir le :	01/09/2021
Date limite de candidature :	29/04/2021

Lieu de travail :

Lieu de travail :	Place René Coty 76810 Luneray / Avremesnil /Gruchet-Saint-Siméon
-------------------	---

Détails de l'offre

Grade(s) :	Garde-champêtre chef Garde champêtre chef principal
Famille de métier :	Prévention et sécurité publique > Police municipale
Métier(s) :	Garde champêtre

Descriptif de l'emploi :

Poste de Garde-Champêtre à temps complet, mutualisé sur 3 communes : LUNERAY (2 226 habitants), AVREMESNIL (1 040 habitants) et GRUCHET-SAINT-SIMÉON (707 habitants)

Profil demandé :

SAVOIRS :

- Maîtrise du champ de compétences des différents acteurs de lutte contre l'insécurité (police municipale, gendarmerie, police nationale)
- Maîtrise des gestes d'urgence et de secours
- Connaissance, application et contrôle du pouvoir de police du Maire sur son territoire
- Connaissance des règles et procédures en matière de rédaction et de transmission des écrits professionnels (rapports, PV...)

- Maîtrise de l'outil informatique

SAVOIRS FAIRE :

- Rigueur
- Réactivité, notamment dans le cadre de situations d'urgence
- Polyvalence
- Disponibilité
- Respect de la déontologie
- Sens du service public

SAVOIRS ÊTRE :

- Discrétion
- Qualités relationnelles
- Maîtrise de soi
- Capacité d'écoute
- Capacité d'adaptation
- Bonne condition physique

Mission :

Missions de police judiciaire :

- Constater les crimes et délits
- Contrôler et verbaliser les infractions aux arrêtés du Maire
- Contrôler et verbaliser les infractions au Code de la route , au Code de l'environnement , au Code de l'Urbanisme.

Missions de police administrative :

- Assurer la médiation et la prévention de la délinquance
- Accueillir et renseigner le public y compris sur la voie publique en proximité avec la population
- Assurer la surveillance de quartiers, lieux et bâtiments publics par le biais de patrouilles
- Intervenir ponctuellement aux entrées et sorties d'écoles
- Participer aux manifestations locales ou nationales : cérémonies, festivités organisées par la Municipalité
- Gérer les problèmes de voisinage, de chiens errants, chiens dangereux, véhicules épaves, d'habitat insalubre
- Intervenir sur les accidents, calamités, fléaux ou catastrophes naturelles
- Surveiller les opérations funéraires et veille au maintien de l'ordre et de la décence dans les cimetières communaux
- Rédiger les arrêtés municipaux de son domaine de compétences, et en assurer l'affichage après signature par le Maire
- Porter les plis municipaux

Missions ponctuelles :

- Intervenir auprès des personnes vulnérables en cas d'évènement majeur (canicule, inondation...)
- Animer des réunions d'information sur des thèmes particuliers (sécurité routière ...)

Missions spécifiques à la commune de LUNERAY :

- Placer les commerçants et encaisser les droits de place sur le marché du dimanche matin.
- Ouvrir et fermer les cimetières communaux.
- Utiliser le système de vidéo protection.

Pour l'ensemble de ces missions, le garde-champêtre recueillera des renseignements et les transmettra au Maire. Il rédigera des mains-courantes, des procès-verbaux, des rapports et en rendra compte régulièrement au Maire.

Contact et informations complémentaires :

Possibilité de logement sur la commune de Luneray (avec loyer à payer).

Rémunération statutaire + indemnité spéciale des gardes-champêtres au taux de 20%. CNAS Pour plus d'information, merci de contacter Mme FACQUET, Directeur Général des Services au 02 35 85 30 34 ou par mail à mairie.luneray@orange.fr Candidature (CV, lettre de motivation et dernier arrêté statutaire) à adresser à l'attention de : Monsieur le Maire Place René Coty BP 40008 76810 LUNERAY

Téléphone collectivité :

02 35 85 30 34

Adresse e-mail : mairie.luneray@orange.fr

Lien de publication : www.luneray.fr

Travailleurs handicapés :

Nous vous rappelons que conformément au principe d'égalité d'accès à l'emploi public, cet emploi est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions statutaires requises, définies par le statut général des fonctionnaires, la Loi du 26 janvier 1984 portant statut général des fonctionnaires territoriaux et le décret régissant le cadre d'emplois correspondant. Nous vous rappelons toutefois, qu'à titre dérogatoire, les candidats reconnus travailleurs handicapés peuvent accéder à cet emploi par voie contractuelle.